

N° d'ordre : 06

N° délibération : 2024.244.SP

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 11 mars 2024

**Pacte régional d'investissement dans les compétences : bilan du
Pacte 2019-2023 et Protocole d'accord Etat Région 2024-2027**

Synthèse

La Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'Etat en 2019 un Pacte régional d'investissement dans les compétences. D'une durée initiale de 4 ans, et doté d'une contribution de l'Etat de 502 M€ en contrepartie de l'effort propre de la Région (648 M€), ce plan visait à former davantage de demandeurs d'emploi, et parmi ceux-ci les moins qualifiés, ainsi qu'à transformer le système de la formation professionnelle.

Construit sur des fondements d'avant crise, la réalisation physico-financière du Pacte a été marquée en 2020 par les périodes de confinements qui ont eu pour conséquence une baisse significative des entrées en formation. En 2022, du fait d'une dynamique de croissance retrouvée, l'action de la Région en matière de formation professionnelle s'est trouvée confrontée à un arbitrage légitime des demandeurs d'emploi en faveur de l'emploi auquel s'est ajouté pour les formations qualifiantes des difficultés d'attractivité à l'instar de celles observées pour les métiers et les emplois dans de très nombreux secteurs d'activité. La trajectoire du Pacte a dû être corrigée à plusieurs reprises (cf. Plan Jeunes et Plan de réduction des tensions de recrutement). Ces événements et retournements de tendances ont eu une incidence forte sur les entrées en formation et les dépenses de formation qui avaient été estimées au départ.

Toutefois, à fin 2023, après une prolongation d'un an du Pacte, l'action volontariste de la Région aura permis d'amplifier l'effort de formation vers les publics les plus éloignés de l'emploi en leur apportant des solutions nouvelles, de

former aux emplois d'aujourd'hui et aux métiers de demain et de répondre aux besoins des secteurs en tension, de transformer les pratiques et d'accompagner les organismes et l'appareil de formation dans les transformations qu'ils subissent. Sur la période, la Région aura également démontré sa capacité à animer et piloter, en lien avec l'Etat, le Pacte régional afin que l'ensemble des acteurs soient mobilisés dans la concrétisation des engagements pris et la réalisation des objectifs définis.

De 2019 à 2023, plus de 220 000 chercheurs d'emploi ont été formés par la Région avec l'appui du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

La Région a tenu ses engagements en termes de ciblage des publics prioritaires (demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, allocataires du RSA, travailleurs handicapés). Ainsi **en 2022, la Nouvelle-Aquitaine était la région de France où la sur représentation des publics prioritaires dans les entrées en formation était la plus forte de France avec un taux de 79% contre une représentation de ces publics dans la demande d'emploi de 68%.**

A l'issue des formations qualifiantes, les évaluations qui ont été conduites ont relevé un taux de sortie positive (insertion dans l'emploi et formation complémentaire) de près de 70% à six mois et de près de 80% à 12 mois.

Le bilan du Pacte révèle également une transformation de la commande publique de formation avec la mise en œuvre à grande échelle de 2 habilitations de service public permettant par une offre de service intégrée (accompagnement, hébergement, restauration) une meilleure prise en charge des chercheurs d'emploi les plus vulnérables. Le soutien à l'innovation et l'expérimentation s'est concrétisé au travers d'appels à projet par le soutien de 240 initiatives sur tout le territoire dont 82 au titre des Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST) qui ont concerné près de 400 entreprises. Enfin, la transformation de l'appareil de formation s'est incarnée dans l'animation d'un contrat régional de la filière dédié aux métiers de la formation ainsi que dans l'accompagnement stratégique et digital des organismes de formation.

L'Etat a récemment proposé aux Régions un nouveau cycle de contractualisation sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Le nouveau Pacte 2024-2027 s'inscrit dans un contexte à la fois de tension du marché de l'emploi et de précarisation accrue des chercheurs d'emplois : le chômage augmente de nouveau sur le dernier semestre 2023 et les perspectives pour 2024 sont pessimistes selon les prévisionnistes. Par ailleurs, la planification des réponses à la crise écologique, la nécessaire réindustrialisation, gage de souveraineté économique, et les impacts des progrès technologiques (essor du numérique et de l'intelligence artificielle) sont autant de nouveaux défis à relever. Enfin, le périmètre d'action et les espaces de coordination entre les différents acteurs sont en train d'être redéfinis en lien notamment avec la création de France Travail et l'inscription de l'ensemble des allocataires du RSA en tant que demandeurs d'emplois. La réforme des retraites, qui allonge la durée d'activité, doit également être prise en compte dans les éléments de contexte.

Les moyens additionnels de l'Etat dans le cadre du nouveau Pacte pour la période 2024-2027 s'inscrivent dans les engagements du nouveau contrat de plan régional pour le développement des formations et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) adopté lors de la séance plénière du 16 octobre 2023 et déclinés par

la Région dans la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle 2024-2028 présentée lors de cette même séance plénière.

Avec ce nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences, l'objectif partagé entre l'Etat et la Région, traduit dans un protocole d'accord pluriannuel, objet de la présente délibération, sera de consolider l'accès des publics définis comme prioritaires aux formations en lien avec les besoins en recrutement des entreprises, notamment sur les secteurs en tension. Sont définis comme prioritaires, tous les demandeurs d'emploi allocataires du RSA, ceux reconnus travailleurs handicapés, ceux âgés de 55 ans et plus, auxquels s'ajoutent les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans jusqu'au niveau bac+2 non obtenu, ainsi que les demandeurs d'emploi de 26 à 54 ans n'ayant pas obtenu le baccalauréat. **La formation d'au moins 50 000 chercheurs d'emploi est visée chaque année.**

Au moment où la Région se fixe un nouveau cap pour la formation professionnelle sur les cinq prochaines années, cette nouvelle contractualisation constitue à nouveau l'opportunité d'amplifier son action pour répondre aux besoins de compétences et de qualification de l'économie et des territoires ainsi que pour favoriser l'émancipation, l'insertion et l'évolution des néo-aquitains tout au long de leur vie professionnelle.

Incidence Financière Régionale

Au titre du Pacte 2019-2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a tenu son engagement initial en maintenant chaque année une dépense dite « socle » en crédits de paiement. En revanche, les crédits additionnels de l'Etat n'ont pas été consommés en totalité. A fin 2023, les dépenses totales du Pacte en crédits de paiement s'élèvent à plus d'un milliard d'euros. Ce montant est appelé à augmenter sur les 2 prochaines années avec le paiement de soldes relatifs à des opérations engagées avant le 31 décembre 2023.

L'engagement de la Région dans le Pacte 2024-2027 s'accompagne de la garantie de mobiliser à minima chaque année une dépense totale de formation professionnelle en faveur des personnes en recherche d'emploi fixée à 142 M€. Ce montant socle annuel sera indiqué dans la convention financière 2024 et sera maintenu en montant sur toute la période, sauf changement significatif du contexte économique d'ici 2027 qui entraînerait une clause de revoyure.

Pour l'Etat, les crédits additionnels seront contractualisés au travers de conventions financière annuelles conformément à une trajectoire nationale de dépenses au titre de la formation professionnelle. Une dotation de 80 M€ est prévue pour le Pacte Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2024. Les versements de l'Etat seront assurés dès le montant financier du socle atteint par la Région.

L'effort conjugué de l'Etat et de la Région pour la période 2024-2027 a été déterminé au regard des réalisations du Pacte précédent et d'une analyse conjointe de la situation sur le marché de l'emploi.

Autres Partenaires mobilisés

Etat, CREFOP Nouvelle-Aquitaine, collectivités territoriales, branches professionnelles, acteurs locaux de l'orientation, de la formation, et de l'emploi.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 MARS 2024

N° délibération : 2024.244.SP

N° Ordre : **06**

Réf. Interne : 3110223

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires

OBJET : Pacte régional d'investissement dans les compétences : bilan du Pacte 2019-2023 et Protocole d'accord Etat Région 2024-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1 ;
Vu le Code du travail et notamment les articles L6111-1 et L6211-1 ;
Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 relative au plein emploi,
Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du 20 juin 2022 relative au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu la délibération 2023.1727.SP du Conseil Régional en date du 16 octobre 2023 approuvant le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle ;
Vu la délibération n°2023.2089.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 11 décembre 2023, relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 ;
Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER),
Vu la Commission n°3 "Formation professionnelle, Emploi, Apprentissage" réunie et consultée,

Bilan de 5 années de mise en œuvre des ambitions partagées du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences de 2019 à 2023

Un Pacte initial qui complète et amplifie les engagements de la Région en faveur de la formation professionnelle

En 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'Etat pour une durée initiale de 4 ans un Pacte régional d'investissement dans les compétences doté d'une contribution financière de l'Etat de 502 M€ en contrepartie de l'effort propre de la Région (648 M€). Ce Pacte porte alors l'ambition partagée d'édifier la société des compétences et souscrit au Cap de transformation du Plan d'Investissement dans les Compétences pour permettre :

- **d'accompagner et de former les jeunes et les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés,**
- **d'accélérer la transformation des commandes de formation** pour répondre

aux besoins des entreprises et des territoires,

- **d'engager la transformation** du système de production des compétences.

Sa déclinaison opérationnelle s'articule notamment autour des moyens d'action suivants :

- un processus dynamique de recueil des besoins des entreprises, des publics et des territoires,
- l'évolution en continu de l'offre de formation en concertation avec les autres financeurs et la mise en place de modalités d'achat de formation plus agiles,
- une offre de formation réactive et plus individualisée avec de nouveaux parcours qualifiants vers l'emploi et la consolidation des compétences clés,
- le soutien à l'ingénierie et à la modernisation de l'appareil de formation.

Construit sur des fondements d'avant crise, **le Pacte régional a fait l'objet d'adaptations régulières** pour permettre à la Région d'ajuster avec la meilleure réactivité son action aux évolutions aussi rapides qu'inédites du contexte qui ont marqué la période 2020-2023.

2019 a consacré une phase d'engagement sans précédent d'une nouvelle offre de formation :

- 14,56 M€ pour soutenir quatre appels à projets : « Mobilisation vers la formation » ; lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme » ; « Actions de formation en Situation de Travail (AFEST) » ; « Fonds Régional d'Innovation dans la Formation » ;

- 30,4 M€ pour des marchés de formation supplémentaires ;

- Le lancement de deux Habilitations de Service Public (HSP) : l'HSP « 1^{er} niveau de qualification » avec une affectation pluriannuelle de 391 M€ dont 153 M€ du Pacte pour un prévisionnel de 11 490 parcours par an ; l'HSP « Compétences socle » lancée en décembre pour un démarrage programmé des actions au 1^{er} trimestre 2020 avec une affectation pluriannuelle de 96 M€ d'affectés dont 36 M€ du Pacte et un prévisionnel de 7 900 parcours par an ;

- La délégation de 5 000 parcours individuels de formation à Pôle Emploi pour un montant de 17,9 M€.

L'année 2020 qui visait la pleine montée en puissance de l'action régionale et du Pacte, voit dès le mois de mars sa **dynamique brutalement interrompue par la crise Covid** et ses confinements successifs. Contrariant la programmation prévue, la gestion de crise oblige à adapter les calendriers de déploiement des nouveaux dispositifs, notamment des deux habilitations de service public décalés à juillet et septembre. Viennent ensuite rapidement la **préparation et l'accompagnement de la relance** au travers du plan régional « Nouvelle-Aquitaine Rebond » et du plan national « **#1jeune#1solution** » pour lequel l'Etat abonde sa contribution de 57,9 M€ pour compléter l'offre de formation à destination de 8 387 jeunes de **moins de 30 ans** et cibler cette offre en priorité vers **les 19 filières clés de l'économie régionale**.

En 2021, avec des objectifs révisés, les actions conduites confirment leur **montée en charge et s'agissant des nouveaux dispositifs de formation, leur rencontre avec les publics ciblés**. Dès la fin du 1^{er} trimestre se dessine un retournement du marché du travail, sous l'effet d'une reprise économique inédite. L'intervention régionale s'inscrit alors dans un contexte paradoxal associant les fortes tensions de recrutement dans la plupart des secteurs au maintien d'un niveau encore très élevé de chômage (498 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C en Nouvelle-Aquitaine).

La situation du marché du travail impose alors de trouver de **nouveaux leviers d'action afin de réduire le risque qu'un manque de compétence vienne freiner le développement des entreprises**. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage alors en **février 2022** dans le nouveau « **Plan de réduction des tensions de recrutement** » aux côtés de l'Etat avec une dotation additionnelle de 24M€ et 3 425 parcours à engager

en 2022. Un plan qui soutiendra ainsi, par la formation, la dynamique d'embauche avec la **remobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée**, la **réduction des tensions** structurelles de recrutement, et le soutien à l'évolution et reconversion professionnelle des actifs. Par ce dernier avenant, **le Pacte sera prorogé au 31 décembre 2023** dans ses conditions initiales.

L'année 2023, dernière du Pacte, s'inscrit en prolongement de l'année 2022 avec la **consolidation de la reprise économique associée à une forte dynamique du marché du travail**. Au deuxième semestre, les besoins de recrutement auront progressé de 6,6% sur un an.

Entre 2019 et 2023, sous l'impulsion de la Région et avec l'appui du Pacte régional d'investissement dans les compétences, **ce sont plus de 220 000 chercheurs d'emploi qui ont bénéficié d'une formation** parmi une offre diversifiée, renouvelée et accessible en proximité sur tout le territoire et reposant sur près de **500 opérateurs de formation et d'accompagnement** publics et privés.

L'offre de formation régionale est pour l'essentiel collective. Ainsi seuls 17% des parcours ont été réalisés dans le cadre de l'offre individuelle dont près de 9 sur 10 couverts par Pôle Emploi dans une délégation portée spécifiquement par le Pacte. Sur ces 5 années, **plus de 170 000 chercheurs d'emploi ont donc trouvé une réponse à leurs besoins** parmi **les quatre dispositifs issus de la commande publique de formation** :

- **L'accompagnement à l'accès ou au retour à l'emploi** pour un public qui en est temporairement ou particulièrement éloigné, et **la consolidation des savoirs et compétences de base** essentiels à tout projet de qualification professionnelle au travers d'**Amorces de Parcours** et de **l'HSP Socles de compétences** représentant respectivement 10% et 31% des parcours,
- **Le développement de compétences professionnelles** dans un parcours de **formation qualifiante et certifiante** permettant de mieux satisfaire aux besoins structurels de l'emploi avec **l'HSP 1^{er} niveau de qualification (19%)** et à ses évolutions plus rapides impactés par les transitions écologique, numérique ou technologique et les tensions sectorielles avec les **marchés qualifiants (26%)**.

Depuis 2020 et l'ouverture des 2 HSP, le nombre de **parcours réalisés dans le cadre de ces deux dispositifs** n'a cessé d'augmenter pour **atteindre en 2023, 63%** de l'ensemble des parcours.

De ce fait, **l'atteinte du public cible s'avère très positive en Nouvelle Aquitaine** au regard des données nationales exprimées par la Dares et Pôle Emploi concernant la part des publics prioritaires dans la demande d'emploi de fin de mois (DEFM) et dans le total des entrées en formation financées par les Régions (hors délégation à Pôle Emploi) 2022. Alors que la moyenne nationale établit que la part des publics prioritaires dans la DEFM est de 70% pour 76% dans les entrées en formation, elle est, en Nouvelle Aquitaine, de **68% dans la DEFM pour 79% dans les entrées en formation**, soit 11 points d'écart valorisant ainsi l'effort régional ; **la Nouvelle-Aquitaine se plaçant au premier rang des Régions de France**.

Centrale dans la stratégie régionale de formation professionnelle, les habilitations de service public (HSP) démontrent la volonté de renouvellement des modalités d'achat de formation visant à favoriser l'accès universel à la formation professionnelle et la transformation de la pratique des acteurs.

Traduction opérationnelle pour la formation des Services d'Intérêt Economique Général (SIEG), **l'HSP agréé des opérateurs pour la mise en œuvre d'une mission de service public**. Au-delà de l'acte pédagogique, la diversité des opérateurs habilités et

leur **ancrage territorial** a permis de toucher un public très fragilisé et de mettre en place des **prestations d'accompagnement et d'individualisation** adaptées aux besoins de la personne. Le conventionnement pluriannuel associé au principe de **compensation des coûts** engagés ont permis une sécurisation du financement des organismes de formation, en contrepartie d'une adaptation de leurs réponses et du **respect des obligations de service public** telles que l'entrée en formation sans sélection et sa réactivité suite à la prescription, la suspension possible du parcours et d'une offre d'hébergement et de restauration.

Depuis son ouverture jusqu'en novembre 2023, l'**HSP "socle de compétences"** a permis à **39 200 personnes** de bénéficier d'un parcours de formation adaptée leur permettant d'acquérir les compétences de **base indispensables à leur intégration professionnelle, sociale et citoyenne**. Parmi les 3 parcours proposés, 1 bénéficiaire sur 2 s'est tourné vers une remise à niveau en langue, en mathématique et sciences et technologies, un apprentissage des compétences numériques, un renforcement des capacités d'apprendre à apprendre, 30% s'est inscrit dans un parcours de français langue étrangère (FLE) et 20% dans un parcours visant l'acquisition des bases de la lecture et de l'écriture.

Le public peu ou pas qualifié, à **80% de niveau Bac et infra-bac**, d'âge médian de **42 ans** et à **68% féminin** a suivi un parcours d'une **durée moyenne de 120 heures** au plus près de son lieu de vie grâce au conventionnement de 111 opérateurs implantés dans **194 communes couvrant les 12 départements**.

Lors de l'enquête réalisée en 2022, les bénéficiaires ont fait état de leur satisfaction. Un taux de **63% de sorties positives** (accès à l'emploi ou à une formation qualifiante) est constatée entre 6 et 12 mois suivant la formation.

L'HSP « 1er niveau de qualification » vise à répondre aux besoins structurels en compétences du marché du travail et à permettre à l'apprenant d'obtenir l'une des **780 qualifications professionnelles certifiantes** (RNCP) proposées, garanties de l'accès à un emploi durable. De septembre 2020 à novembre 2023, plus de **31 400 chercheurs d'emploi** ont pu bénéficier d'une formation dans **7 familles professionnelles** : *bâtiment et travaux publics (28%) ; mécanique et travail des métaux, industrie, maintenance (18%) ; métiers de services aux particuliers aux collectivités, santé action sociales, culturelle et sportive (15%) ; transport logistique (14%) ; métiers du commerce 12% (12%) ; Hôtellerie & Restauration et alimentation (9%) ; agriculture marine et pêche (4%)*.

Sur la base d'une durée maximale de parcours de 24 mois, visant à prendre en compte des besoins particuliers ou des interruptions, **la durée moyenne des parcours s'établit à 800 heures dont 2/3 au-delà de 600 heures**. Une durée qui, à certification comparable, est supérieure à la moyenne observée dans les parcours des marchés qualifiant (530 heures).

Sans sélection à l'entrée, chaque apprenant a pu bénéficier d'un **parcours individualisé** ainsi qu'un **accompagnement renforcé** contribuant à lever les freins à la réalisation de son projet professionnel (santé, emploi, mobilité ...). **304 opérateurs** de formation répartis sur **164 communes** de Nouvelle Aquitaine ont été conventionnés. **4 250 parcours** ont bénéficié d'un accès à une offre d'hébergement et de restauration dont 1/3 pour plus de 100 nuitées.

Avec un âge médian de **31 ans** et un public formé à **70% masculin**, près de **9 apprenants sur 10 étaient de niveau Bac et infra-Bac** à l'entrée en formation. Un taux de **76% de sorties positives (emploi ou formation complémentaire)** entre 6 à 12 mois suivant la formation dont **67% d'insertion dans l'emploi** ressort de l'enquête insertion réalisée en 2022. L'indice de satisfaction des stagiaires était proche de 4/5.

Des expérimentations ont été soutenues pour développer de nouvelles approches et modalités de formation. Ainsi, dès 2019 et avec l'abondement du Pacte, **quatre appels à projet** ont été ouverts en direction des acteurs de la formation et de l'accompagnement. Durant quatre années, **plus de 240 projets ont été retenus**, financés par la Région à 60% ou 70% et accompagnés sur tout le territoire néo-aquitain. Mis en œuvre au sein de collectifs d'acteurs, ils ont bénéficié à près de 3 500 chercheurs d'emploi, tous public prioritaire.

Deux appels à projet visaient plus particulièrement celles et ceux qui pensent que la formation n'est pas faite pour eux ou pour qui l'offre actuelle n'est pas suffisamment attractive ou sécurisante :

- **Mobiliser vers la formation** des publics que l'offre actuelle ne parvient pas à atteindre avec 44 projets impliquant des structures très diverses et nouvelles qui ont permis par le déploiement de nouvelles méthodes de repérage, de mobilisation et d'orientation et des activités support sortant des sentiers battus, d'accompagner près de 1 200 parcours dont 2 sur 3 a conduit à une formation ou l'emploi (*Source Evaluation Quadran*) ainsi le projet « *remobilisation originale* » avec le cheval conduit par *Amazines* ayant permis à 7 personnes de s'extraire de leur contraintes et d'accéder à la certification CléA.
- Accompagner les publics en situation **d'illettrisme et d'illectronisme** pour les amener jusqu'à un parcours de formation aux savoirs de base et faciliter leur inscription plus active dans la vie sociale, citoyenne et professionnelle en s'affranchissant des barrières numériques. Les 59 projets retenus ont permis de développer, structurer et coordonner le réseau d'acteurs et adapter et compléter l'offre de service existante. Les expérimentations conduites ont montré l'intérêt de capitaliser les méthodes et pratiques de repérage des publics les plus éloignées de l'emploi et la nécessité de professionnaliser les acteurs comme l'ont démontré les projets portés par « *Lo Solan* » à Mourenx et « *La Pépinière* » à Pau qui ont permis d'enrichir le maillage local par la contribution active de nouvelles structures au bénéfice de plus de 80 personnes.

Le troisième visait à développer de nouvelles coopérations avec l'entreprise en permettant l'acquisition des compétences professionnelles par une **formation en situation de travail (AFEST)**. Les 82 projets soutenus ont concerné plus de 1 000 chercheurs d'emploi dans près de 400 entreprises partenaires de la formation. Cette modalité constitue une alternative pour l'apprenant et pour l'entreprise, elle diversifie sa stratégie de recrutement et la conduit à repenser l'intégration et l'inclusion de son personnel. Le taux de sortie positive à l'issue de la formation a été supérieur à 65% à l'instar de l'entreprise *Mécabrive* qui, à défaut de formation initiale adaptée et devant la nécessité de transmettre des techniques spécifiques, a formé, en situation de travail, avec l'appui de l'organisme de formation *La Manufacture à Talents*, 8 chercheurs d'emploi dont 7 ont obtenu une certification professionnelle et ont été recrutés par l'entreprise.

Un quatrième, le **Fond Régional d'Innovation dans la Formation (FRIF)** ciblait plus spécifiquement **l'innovation dans la formation** pour mieux cibler et accompagner les publics du Pacte dans leurs apprentissages et proposer des modalités de formation adaptées à l'évolution des attentes, contribuer à la transformation numérique, écologique et pédagogique des organismes de formation et ainsi renforcer la modernisation de l'appareil de formation néo-aquitain. 55 projets ont ainsi été soutenus depuis 2019 avec le constat ces dernières années d'une évolution de l'effort d'ingénierie tourné vers le déploiement des soft-skills, l'utilisation de la réalité virtuelle dans les environnements de formation contraints comme la création par l'*AFTRAL* d'une dizaine de scénarii proposant

de nouvelles expériences immersives dans le secteur de la logistique mais aussi des formations hybrides, et ludiques pour faciliter l'insertion professionnelle.

En 2022, les porteurs de projets des appels à projet ont intégré la Plateforme La Place, portée par l'Etat et animée par Cap Métiers Nouvelle Aquitaine afin de faciliter par l'échange la capitalisation et le transfert des bonnes pratiques.

L'appareil de formation régional, dans son ensemble, a été soutenu dans sa nécessaire transformation, dès 2020, au travers de l'élaboration et de l'animation du Contrat Régional de Filière (CRF) "Métiers de la formation"

Les effets conjugués de la crise sanitaire et de l'évolution des usages du numérique a accéléré la mutation ce secteur d'activité. Ainsi, en 2020, le contexte d'urgence a contraint les opérateurs de formation à proposer des alternatives permettant d'assurer au mieux une continuité de service. Cette indispensable réactivité a eu pour effet d'accélérer des tendances déjà présentes conduisant à la généralisation des pratiques liées au numérique et à l'hybridation des modalités formation.

Comme les huit autres contrats de filières engagés depuis 2019, le CRF Métiers de la formation s'appuie sur une gouvernance associant toutes les parties prenantes avec ici les services de l'Etat (Rectorat – Pôle Emploi, ...), les têtes de réseaux des organismes de formation, les représentants de la branche professionnelle créée en 2019, l'OPCO Akto et CAP Métiers Nouvelle Aquitaine. Depuis l'avenant signé en 2023, les syndicats de salariés et les organismes de formation indépendants sont désormais intégrés au CRF.

L'animation des instances et des groupes de travail ont permis de produire des réponses pour chacun des 4 axes de contractualisation du CRF :

- la création d'un règlement d'intervention et le déploiement d'un plan **d'accompagnement à la transformation numérique et pédagogique** des organismes de formation qui a permis à près de 90 organismes de formation de bénéficier d'un financement pour réaliser un diagnostic stratégique et l'engagement d'une trentaine de plans de transformation,
- Un état des lieux de l'appareil de formation et un portrait du secteur de la formation pour alimenter **un système de veille et de prospective**,
- Un diagnostic des besoins en compétences des salariés des organismes de formation pour **adapter et accompagner un plan de professionnalisation** des acteurs de la formation avec près de 500 actions de formation et plus de 2 300 actions complémentaires (ateliers, webinaires, ...),
- L'analyse partagée des bonnes pratiques issues des expérimentations conduites dans le cadre des projets soutenus par le Fonds Régional d'innovation pour la formation avec la production d'indicateurs **d'innovation et de capitalisation et leur diffusion** notamment au travers de La Place.

L'un des enjeux partagés entre la Région et l'Etat au travers du Pacte portait sur la mise en place d'un **processus dynamique de recueil des besoins des entreprises, des publics et des territoires**.

Ainsi, sur tout le territoire régional, en proximité et avec 8 secteurs stratégiques de l'économie régionale, des coopérations nouvelles ont été engagées et contractualisées avec les parties prenantes créant ainsi des espaces de dialogue et de concertations autour des enjeux d'orientation, de formation, d'emploi et de compétences.

Des **Comités Territoriaux de la Formation – CTF** - ont été animés par la Région en lien étroit avec les services de France Travail et des unités départementales de la DREETS depuis 2019 à la maille de 33 bassins d'emploi de Nouvelle Aquitaine. Ils ont permis d'identifier au travers de diagnostics conduits avec les partenaires locaux et

alimentés par les ressources territoriales, les besoins en compétences et en formation et de faciliter la mise en œuvre des dispositifs de formation et d'emploi de la Région. Cette remontée territoriale des besoins en compétences a été, de manière itérative, croisée avec les orientations régionales et les travaux réalisées au sein des **9 Contrats Régionaux de Filières**. Ces derniers, construits avec les acteurs des filières (branches professionnelles, OPCO, Pôle Emploi, autorités académiques, services déconcentrés de l'Etat) sur l'intégralité du champs orientation-formation- emploi ont été adoptés par la région et ses partenaires regroupant 84 signataires représentant plus d'un million d'actifs dans les filières de l'industrie, de la production agricole et aménagement paysager, du transport logistique et des services de l'automobile et mobilité, du numérique, de l'hôtellerie - restauration, du bâtiments, travaux publics et négoce de matériaux, de l'animation sport loisir et lien social et dans les métiers de la formation. Construits au fil de l'eau, ces contrats se sont progressivement imposés comme des outils indispensables au sein de filière à la satisfaction des partenaires qui s'accordent à valoriser leur contribution à une meilleure connaissance des emplois et des compétences, à l'apport d'une réponse formative pertinente et complémentaire, à leur capacité de prospective concernant les compétences de demain et enfin à l'interconnaissance et la reconnaissance des acteurs de la filière.

Dès sa signature, le **Pacte a été animé, piloté et évalué** grâce notamment à une démarche de production de méthodes et d'outils pour piloter la stratégie régionale, ses dispositifs et ses actions, et, avec l'Etat, les engagements du Pacte et leurs déclinaisons opérationnelles.

Des instances ont été mises en place sur toute la durée du Pacte, réunissant la Région et l'Etat et associant régulièrement les services publics de l'emploi (Pôle Emploi, l'association régionale des Missions locales et Cap emploi) accompagnés par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine. Elles ont permis un suivi à la fois physique, sur la base d'objectifs annuels et financier des réalisations.

Un baromètre, tableau de bord coconstruit avec l'Etat, Pôle Emploi et Cap Métiers a outillé le suivi quantitatif et qualitatif partagé de l'offre de formation pilotée par la Région dans le cadre du Pacte et de son évolution.

Chaque dispositif déployé par la stratégie régionale de formation professionnelle a fait l'objet, sous couvert de la CEPP, d'une **évaluation** externe et d'enquêtes internes afin d'analyser, avec les parties prenantes, acteurs et bénéficiaires, sa mise en œuvre et mesurer ses impacts et dont les recommandations permettent en réactivité d'améliorer ou corriger sa trajectoire lorsque nécessaire. Ainsi, chaque année depuis 2020, les évaluations ont porté sur l'accès à la formation (auto-positionnement en formation, ERIP), les nouvelles modalités d'achat et les nouveaux dispositifs de formation (Amorces de parcours, HSP, ...), les marchés qualifiants, les expérimentations. Les synthèses de ces évaluations font l'objet d'une publication sur le portail de la Région.

Tout au long de la contractualisation avec l'Etat, la Région a veillé à tenir ses engagements, aux côtés de ses partenaires, pour relever le défi d'édifier la société des compétences. Forte de ces avancées et consciente de leur nécessaire consolidation et d'un contexte en forte évolution, elle a fait le choix, aux côtés des autorités académiques et des partenaires sociaux, de placer l'humain, les femmes et les hommes de la Nouvelle-Aquitaine, au cœur des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle lors de l'élaboration du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023-2028 (CPRDFOP 23-28)**.

Déclinant cette ambition, la Région va désormais s'engager dans un nouveau cycle de 5 ans au travers de la **Stratégie Régionale de la Formation Professionnelle 2024-2028 (SRFP 24-28)**, dans laquelle elle réaffirme son engagement dans la formation professionnelle comme puissant levier de compétitivité économique, d'épanouissement individuel et plus largement de cohésion de la société.

Le Pacte Régional d'investissement dans les compétences 2024-27 : un nouveau cycle d'ambitions et d'engagements partagés avec l'Etat

Dans la poursuite du précédent Pacte régional 2018-2023, l'Etat souhaite engager un nouveau cycle d'investissement additionnel dans les compétences des personnes en recherche d'emploi les plus fragiles afin de répondre aux besoins de recrutement des métiers en tension et contribuer ainsi au plein emploi.

Cet investissement de l'Etat s'inscrira dans les orientations du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 et viendra appuyer le déploiement de la Stratégie Régionale de Formation Professionnelle. Il intervient en additionnalité à l'effort propre et premier du Conseil Régional.

Le cadre de ce nouvel engagement est décliné dans un **Protocole d'accord pluriannuel du Pacte régional d'investissement dans les compétences, PRIC, 2024-2027**, joint à cette délibération.

Cet investissement pluriannuel de l'Etat, s'inscrira dans les orientations du CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 et viendra appuyer le déploiement de la Stratégie Régionale de Formation Professionnelle.

Il vise à permettre d'augmenter le nombre de personnes en recherche d'emploi prioritaires formées au-delà de ce que la région ferait seule, sans risque de substitution aux montants, aux publics ou aux formations liés à l'investissement de la collectivité.

Les modalités de mise en œuvre du nouveau Pacte reposent sur les engagements conjoint de l'Etat et de la Région sur sa durée.

Pour la Région Nouvelle Aquitaine, son engagement dans le Pacte régional s'accompagne de la **garantie de mobiliser a minima chaque année une dépense totale de formation professionnelle en faveur des personnes en recherche d'emploi** intégrant les coûts pédagogiques des formations et de l'accompagnement associé, les rémunérations, aides à la mobilité incluant la restauration et l'hébergement sur les périodes de formation et aides à la garde d'enfant. **Ce montant socle annuel de 142 M€ sera indiqué dans la convention financière 2024 et sera maintenu en montant sur toute la période**, sauf changement significatif du contexte économique d'ici 2027 qui entrainerait une clause de revoyure.

Pour l'État, la dotation pluriannuelle est calculée sur la base des crédits additionnels indiqués dans la convention financière 2024, auxquels est appliquée la trajectoire nationale prévue pour l'ensemble des crédits sur le cycle 2024-2027 : montant du PRIC 2025 égal à celui contractualisé en 2024 soit 80 M€ pour le Pacte Nouvelle-Aquitaine; PRIC 2026 à hauteur de 81,8% du PRIC 2025 ; PRIC 2027 à hauteur de 88,8% du PRIC 2026. Conformément à cette trajectoire, **les crédits additionnels sont contractualisés au travers d'une convention financière**

annuelle. Leurs versements sont engagés par l'Etat dès le montant financier du socle atteint par la Région.

L'ambition partagée par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine vise un public prioritaire en recherche d'emploi :

- Sans condition de diplôme pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), les travailleurs en situation de handicap ou les seniors de 55 ans et plus
- Les jeunes de moins de 26 ans jusque bac +2 non obtenu
- les personnes en recherche d'emploi de tranche d'âge entre 26 et 54 ans sans le baccalauréat.

Les demandeurs d'emploi également salariés de l'IAE sont éligibles aux formations financées par le Pacte, dès lors qu'ils sont disponibles pour les suivre.

Les formations éligibles :

- **Les formations qui consolident les compétences de base :** compétences socle, illettrisme, illettrisme, français-langue étrangère. Les évaluations CléA sont également intégrées dans ce bloc ;
- **les formations qui préparent à un métier,** certifiantes ou non, en lien avec la liste des métiers concernés par les difficultés de recrutement et liés aux transitions écologique et numérique annexée à chaque convention financière annuelle.

Avec la volonté d'accroître l'impact des crédits engagés et des actions conduites au travers des formations adaptées aux publics et aux métiers visés et d'un sourcing renforcé, **la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat s'engagent à maintenir la part globale des publics prioritaires dans les entrées en formation par rapport à leur représentation dans la DEFM ABC.** Cet objectif sera précisé chaque année dans la convention financière concernée.

Au-delà de cet objectif principal, **la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat définissent annuellement des objectifs complémentaires** à partir de diagnostics partagés par typologie de publics prioritaires, sur le nombre d'entrées visé pour ces publics, et en lien avec les métiers prioritaires.

Par ailleurs, la Région Nouvelle Aquitaine pourra s'accorder avec France Travail pour la mobilisation de ressources pour orienter les demandeurs d'emploi vers les formations qu'elle finance et ainsi renforcer les moyens engagés pour l'atteinte de objectifs visés et contractualisés. Cet engagement de France Travail aux côtés de la Région sera formalisé par la signature par l'opérateur d'une annexe à convention financière annuelle.

Le protocole prévoit **des moyens complémentaires au bénéfice des entreprises pour les aides à la formation avant embauche** par l'ouverture à la Région par l'Etat d'un droit d'usage aux aides à la formation avant embauche (POEI) financées à France Travail par le volet national du Plan d'Investissement dans les Compétences, en renforcement de l'action propre de la Région au travers de son socle et des crédits additionnels du Pacte. Cet engagement s'inscrira dans la convention financière annuelle et permettra à la Région de convenir avec l'opérateur des destinations de ces aides.

A la faveur de ce nouveau cycle, **le pilotage des réalisations et le suivi des actions menées et de leurs effets se dérouleront au sein des instances régionales et**

infrarégionales mises en place dans le cadre de la réforme France Travail, **notamment le CREFOP pour le niveau régional.**

Par ailleurs, le pilotage des entrées physiques en formation se fera au travers de la plateforme nationale AGORA (hub commun Etat et Régions de données liées aux entrées en formation et aux financements des actions de formation.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'APPROUVER** le Pacte régional d'investissement dans les compétences Nouvelle-Aquitaine 2024-2027 ;
- **d'AUTORISER** le Président à signer le Protocole d'accord pluriannuel du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 ;
- **d'AUTORISER** le Président à signer, sans délibération préalable, les avenants qui n'apportent aucune modification substantielle à la convention avec l'Etat.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages
exprimés



ALAIN ROUSSET